

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 5 janvier 2012**

PROCÈS-VERBAL

Le 5 janvier deux mil douze à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Seully, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de M^f Jacques AUPIC, Maire.

Etaient présents: M. AUPIC, Mme MARTIN, MM. RAMBAULT, BRARD, GABILLY, FUMARD, VALLEE, Mmes BLANLUET, CLARYS,

Formant la majorité des membres en exercice.

Mr Jacky FUMARD a été nommé secrétaire.

Le Procès-verbal de la précédente séance, lu, a été adopté à l'unanimité.

1° - Modification des statuts du Syndicat Cavités 37

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le Syndicat Intercommunal Cavité 37, lors de son assemblée générale du jeudi 17 novembre 2011, a modifié ses statuts :

- en devenant un syndicat mixte par adhésion possible des communautés de communes et d'agglomération

-en incluant dans ses compétences la possibilité d'effectuer des prestations de service à la commande de propriétaires

Cette modification doit être validée par les communes membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les modifications des statuts du Syndicat Cavités 37.

2° - Utilisation du bâtiment communal du 1 Rte de Chinon

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le local communal situé au rez de chaussée du 1 route de Chinon est à nouveau disponible, Mme Jouan ayant terminé le déménagement des divers éléments restants.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil les grandes lignes de cette dernière expérience commerciale :

-juin 2008 : mise en liquidation judiciaire d'une épicerie moribonde (perte de la vente de tabac suite à une malversation; dettes nombreuses dont plus d'une année de loyers du logement envers la commune; horaires d'ouverture non respectés)

-décembre 2008 : installation d'un repreneur ayant acheté le fonds au liquidateur judiciaire après un engagement de la commune à assurer un minimum de commandes (cantine scolaire, colis des anciens, achat pour les diverses fêtes et cérémonies)

-juillet 2011 : après deux ans et demi de fonctionnement et malgré des aides complémentaires de la commune (achat d'une licence III pour permettre une vente de tabac à petit bénéfice mais destinée à ramener une clientèle ; remise en état d'une terrasse pour accueillir un débit de boissons ; installations de panneaux publicitaires) le constat d'une clientèle insuffisante pour assurer la pérennité de ce commerce s'est imposé.

Au vu de la situation financière, et jusqu'à la cessation définitive d'activité, aucun repreneur ne s'est engagé dans une reprise de ce commerce

Après la cessation définitive d'activité, la commune n'aurait pu éventuellement repartir pour la mise en place d'un commerce que sur la base d'activités différentes et sur un projet structuré établi sur des prévisions financières réfléchies. Aucun projet de ce type ne s'est réellement manifesté.

Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil le seul projet présenté se réduisant à quelques idées non développées (restauration rapide) ou déjà mises en pratique antérieurement (épicerie, bar licence III, livraison à domicile).

Monsieur le Maire propose de conserver à ce local son caractère de lieu de vie communale en lui affectant une utilisation à caractère associatif (lieu de réunion), culturel (expositions), ou locatif (pour des manifestations familiales ou à faible effectifs).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents (1 abstention) :

- donne une réponse négative à la demande d'attribution du local épicerie reçue en Mairie
- décide de faire de ce local un lieu à la disposition des associations ou des particuliers dans le cadre d'une location.

3°- Demande de subvention au titre de la DETR

a- travaux concernant la mise aux normes de l'installation électrique de l'église communale

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'installation électrique de l'église communale présente des risques et que, compte tenu de sa vétusté, il convient donc pour des raisons de sécurité de procéder à sa refonte totale

Monsieur le Maire présente un avant-projet de remise aux normes de l'installation accompagné d'un devis estimatif d'un montant de 3377.58 € H.T..

Il propose également un plan de financement de ces travaux, mentionné ci-dessous, faisant intervenir l'Etat par l'intermédiaire d'une demande de DETR et l'autofinancement par la Commune.

	Montant HT en €	Pourcentage
DETR	1351.03	40 %
Autofinancement	2026.55	60 %
Total HT	3377.58	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- adopte l'avant-projet présenté
- en accepte les modalités de financement envisagées

b- travaux concernant la réhabilitation de bâtiments communaux

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la nécessité de réhabiliter deux bâtiments communaux ; à savoir le bâtiment associatif situé 1 route de Chinon et le garage communal.

Monsieur le Maire présente un avant-projet de réhabilitation du bâtiment associatif situé 1 route de Chinon et du garage communal accompagné d'un devis estimatif d'un montant total de 17604.7 € H.T..

Il propose également un plan de financement de ces travaux, mentionné ci-dessous, faisant intervenir l'Etat par l'intermédiaire d'une demande de DETR et l'autofinancement par la Commune.

	Montant HT en €	Pourcentage
DETR	7041.88	40 %
Autofinancement	10562.82	60 %
Total HT	17604.70	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- adopte l'avant-projet présenté
- en accepte les modalités de financement envisagées

4° - Distribution des sacs poubelles : permanences.

La distribution des sacs poubelles se fera en Mairie, de 10h à 12h, les samedis matins 7, 14 et 21 janvier 2012.

Le conseil demande aux habitants de bien vouloir respecter ces horaires de distribution. Le tableau des permanences est ainsi établi :

	Samedi 7/01	Samedi 14/01	Samedi 21/01
10h-11h	Aline Clarys	Patrick Vallée	Jacques Aupic
11h-12h	Rose Blanluet	Gilles Brard	Christine Martin

Par famille :

SACS NOIRS

5 rouleaux de 100 L (soit 50 sacs)

+ 1 rouleau de 30 L (soit 20 sacs)

Possibilité de remplacer les rouleaux de 100 L par des rouleaux de 30 L sans modifier le nombre total de rouleaux

SACS JAUNES

3 rouleaux

5°- Questions diverses

a-population légale au 1^{er} janvier 2012

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil des informations de décembre 2011 fournies par l'INSEE concernant les populations légales de Seuilly en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2012 :

Population municipale : 384

Population comptée à part : 53

Population totale : 437

La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire communal

b-SIEIL panneaux solaires

Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil un courrier du SIEIL reçu le 15 décembre 2011 proposant une convention d'installation de panneaux solaires sur les toits des écoles publiques des communes afin de revendre l'énergie produite à EdF. La commune recevrait alors un loyer de production d'énergie de l'ordre de 500 à 1000 € par an.

Pour cela une délibération du Conseil autorisant l'exploitation de la toiture d'école pour la production d'énergie photovoltaïque et l'accès des bâtiments d'école à la société SUNONE devait être envoyée avant le 23 décembre !

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que compte tenu de la précipitation du projet ainsi que des inévitables contraintes liées à la présence de l'école dans le périmètre de l'abbaye, il n'a pas donné suite à ce courrier.

c-1000 lectures d'hiver

Mme Christine Martin informe les membres du Conseil que la Bibliothèque de Seuilly reçoit le vendredi 20 janvier à 19h, dans le cadre de l'opération « 1000 lectures d'hiver » subventionnée par la Région Centre, une lectrice qui lira des extraits du livre d'un écrivain hongrois, Attila Bartis, « La Tranquilité ».

La lecture, d'une heure environ, se poursuivra par une petite réception à la bibliothèque. Tous les habitants intéressés y sont conviés. Une confirmation est souhaitée au 02 47 95 97 15.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 20h30.